



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2015

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES (lors de l'ouverture de l'assemblée)

Monsieur	Gilles Arbour	Siège	#2
Madame	Carolle Picard	Siège	#3
Monsieur	Shany Leblanc	Siège	#5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège	#6

Absence motivée

Monsieur	Gaétan Morin	Maire	
Monsieur	Réal Payette	Siège	#1
Madame	Danielle Morin	Siège	#4

M. Richard Gagné, directeur général, est également présent.

1. Ouverture et constat de Quorum

À 20h00 , En l'absence de monsieur le maire Gaétan Morin, Monsieur le maire-suppléant, Gilles Arbour, après avoir constaté le quorum, déclare la présente séance extraordinaire ouverte et présidera l'assemblée.

Conformément à l'article 157 du code municipal du Québec, les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare ont tous reçu l'avis de convocation prévu par la Loi transmis par le directeur général dans les délais requis pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 378-2015 sur le financement de l'acquisition de l'immeuble sis au 580 rue Principale
4. Autorisation de signatures- acquisition du 580 rue Principale
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No 71-2015

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Carole Picard

Il est résolu :

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que présenté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2015

3. Adoption du règlement numéro 378-2015 sur le financement de l'acquisition de l'immeuble sis au 580 rue Principale

No: 72-2015

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la session régulière tenue le 9 mars 2015 avec demande de dispense de lecture;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Shany Leblanc

Dûment appuyée par : Marcel Thériault

Il est résolu :

D'ADOPTER le "règlement numéro 378-2015 autorisant une dépense de 180 000\$ pour l'achat d'un immeuble situé au 580 rue principale et prévoyant un emprunt de 50 000\$ sur une période de 10 ans afin d'en financer une partie du coût d'acquisition " comme s'il était ici au long reproduit.

4. Autorisation de signatures- acquisition du 580 rue Principale

No: 73-2015

ATTENDU que la municipalité doit se porter acquéreur de l'immeuble désigné comme étant la subdivision 1 du lot originaire numéro 447 (447-1) du 9^e rang du cadastre officiel de la paroisse cadastrale de Saint-Ambroise-de-Kildare, circonscription foncière de Joliette, mesurant 3741,79 mètres carrés en superficie, incluant les bâtiments dessus construits, sis au 580, rue Principale suivant l'offre d'achat signée avec les propriétaires concernés;

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Marcel Thériault

Dûment appuyée par : Carole Picard

Il est résolu :

QUE par la présente résolution, M. le maire suppléant Gilles Arbour et le directeur général, Richard Gagné, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte d'achat de immeuble ci-dessus décrit, ainsi que tout requis à cet effet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2015

5. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)

Aucune question du public.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

No : 74-2015

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Carole Picard

Dûment appuyée par : Shany Leblanc

Il est résolu :

QUE la présente séance extraordinaire du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h20.

M. Gilles Arbour
Maire suppléant

Richard Gagné
directeur général